



vente restaurant quel droit pour l'employé

Par **delphinej**, le **14/06/2010** à **16:05**

Mon employeur actuel va vendre son restaurant ; je suis la seule employée; les repreneurs ne souhaitent pas me garder et je ne me suis pas opposée à cela.

Puis-je toucher le chômage apres la vente sans les quatre mois de carances ? ou y- a t-il d'autres choses prévues dans ces cas là.

Merci par avance de votre réponse .

Par **miyako**, le **15/06/2010** à **09:42**

bonjour,

Ce sera un licenciement éco obligatoirement ,et vous aurez droit au chômage ,dans la limite de vos droits.

Mais ,vous n'aurez aucune difficulté à retrouver un travail dans la restauration,il y a beaucoup d'emploi vacant.Pôle emploi vous en proposera rapidement et il faudra les accepter.

Amicalement vôtre

suji Kenzo